

# L'UNITÉ, UN DON TOUJOURS À CONQUÉRIR

*Les modalités de l'unité de l'Église aux premiers siècles du christianisme*

## LA DIVERSITÉ NATIVE ET LES FACTEURS DE DIVISION

### *Le mythe de l'unité primitive altérée*

Par une vue *a posteriori* quelque peu anachronique, on a coutume de penser spontanément que l'état de division – ou même de diversité – de l'Église est le fruit d'un processus funeste de décadence à partir d'une unité primitive, qui est le modèle de référence. On s'appuie pour cela sur les célèbres versets des Actes des apôtres :

« Ils se montraient assidus à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle (*τῆ κοινωμία*), à la fraction du pain et aux prières (...) Tous ceux qui avaient cru étaient ensemble (*ἐπὶ τὸ αὐτὸ*) et avaient tout en commun (*κοινὰ*). Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens et ils en partageaient le prix entre tous selon les besoins de chacun (Ac 2, 42 & 44-45). La multitude de ceux qui avaient cru n'avaient qu'un cœur et qu'une âme et nul ne disait sien l'un quelconque de ses biens, mais entre eux tout était commun (*κοινὰ*) (Ac 4, 32).

Cette description n'est pas pour autant une vision « idyllique » ou « idéale » de la communauté primitive. Il y a une grâce des commencements qui constitue et demeure un archétype et un modèle pour la suite des temps. Pour autant, elle doit composer avec une réalité humaine. Les Actes des apôtres eux-mêmes laissent deviner, à demi-mot, les frictions qui n'ont pas manqué de se produire dès l'origine. Elle peuvent être de nature tribale à l'intérieur du judéo-christianisme : les « hellénistes » (Ac 6, 1) – juifs hellénisés convertis à la nouvelle prédication – reprochent sinon une sorte de chauvinisme, du moins un statut privilégié que les judéo-chrétiens palestiniens semblent considérer comme aller de soi. Nous savons par ailleurs qu'au sein même de ces derniers, les « frères » de Jésus, se verraient bien exercer des prérogatives exclusives dans la nouvelle prédication, qu'ils ont quelque peu tendance à considérer comme un héritage familial. Ensuite se pose très vite la question de l'admission des païens dans la nouvelle alliance, d'abord en Palestine avec l'épisode de la conversion du centurion Corneille (Ac 10, 1 – 11,8), significativement placée sous le signe de la question de la pureté rituelle. La querelle s'élargira ensuite avec la prédication dans la diaspora, où Paul lui-même témoigne de ses dissensions avec Pierre et les gens de « l'entourage de Jacques », ce qui amènera au fameux « concile de Jérusalem » (Ac 15, 1 – 33).

La querelle demande quelques éclaircissements. Il serait excessif de dire que les partisans de Jacques le frère du Seigneur ne veulent pas sortir du judaïsme, même s'il est vrai qu'ils ne semblent pas toujours prendre la mesure de la rupture instaurée par Jésus. L'enjeu débattu entre ce courant et celui qu'incarne Paul porte moins sur l'admission des païens au salut et à l'Alliance que sur la stratégie à mettre en œuvre pour réaliser cette intégration. Cette stratégie étant elle-même liée à une interprétation des « signes des temps ». L'attitude de Jacques et de ses partisans dans les « Actes » est loin d'être totalement fermée (Ac 15, 13-21). Ce n'est pas le principe de l'entrée des païens dans l'alliance qui pose problème, mais les modalités de cette admission, de même que l'intelligence du plan de Dieu dans lequel elle doit s'inscrire. De fait, les exigences *a minima* de pureté rituelle posées par Jacques ne sont pas excessives et devraient permettre une certaine commensalité, et donc une coexistence pacifique, entre judéo et pagano-chrétiens, les second étant néanmoins considérés par les premiers, plus ou moins consciemment, comme des chrétiens de seconde zone. Le « concile de Jérusalem » se conclut donc sur un compromis pragmatique fait de concessions mutuelles, celles octroyées par Jacques – que l'on a trop tendance à considérer comme le « méchant » de l'histoire, ou l'intransigent de service – étant bien plus considérables que celles du parti paulinien. Cette tolérance assez large, cet esprit de compromis de bon aloi est incontestablement l'un des facteurs majeurs de l'unité dans l'Église ancienne.

Il est vrai qu'en retour ces dispositions devaient rendre difficile le commerce quotidien des pagano-chrétiens avec leurs contemporains, dans une société saturée de paganisme, comme l'indique la querelle des « idolothytes » (1Co 8), que Paul tranche sur le critère de la charité fraternelle, et non de la pureté rituelle. Puisqu'on mentionne la première épître au Corinthiens, celle-ci s'ouvre sur la description des divisions intestines de l'assemblée locale, fractionnée en zéloteurs de différents « partis » apostoliques.

Bref, l'unité n'est pas un don perdu, mais une grâce fragile qu'il faut toujours combattre pour maintenir... ou reconquérir. Pour illustrer ce fait massif, je vais faire une longue citation, excessive et contestable par certains côtés, mais éloquente et suggestive :

*« Ce n'est pas sans raison qu'il y a quatre évangiles ; ce n'est pas sans raison que, vingt ans après la disparition du Christ, les apôtres, réunis en un premier et tumultueux concile, ne purent que constater leurs divergences. Il existait quatre clans ayant chacun son chef :*

*Jacques s'en tenait à la patrie et aux coutumes qui avaient été celles de Jésus. Celui-ci n'avait rien abrogé de la loi mosaïque, il lui avait simplement donné son sens véritable. Telle est la pensée centrale de ceux qu'on a appelé les judéo-chrétiens et qui nous ont laissé l'Évangile selon Matthieu, l'Épître de Jacques et l'Épître de Jude.*

*Paul, frappé par la rupture de tradition que le Christ avait causée, en tirait plus d'une conséquence. Il préférait se séparer de son passé atavique plutôt que du reste du monde et il jetait les bases d'un nouvel Israël qui, selon lui, serait universel. Il fut le maître de ceux qu'on appelait les helléniques. Ce courant est représenté par l'Évangile selon Luc, les Actes des apôtres, les épîtres de Paul et l'Épître aux Hébreux.*

*Pierre n'était pas un intellectuel, il s'émerveillait des arguments de chacun et, toujours prompt, agissait tantôt selon les thèses de l'un, tantôt selon celles de l'autre. Mais il comprenait mal qu'on se fâche pour des idées. Chaleureux, il craignait autant la brisure du temps acceptée par Paul que celle de l'espace maintenue par Jacques, et surtout un désaccord avec Paul autant qu'avec Jacques. Il fut bien obligé à la longue de se tenir à l'écart de l'un et de l'autre et se contenta de rassembler les braves gens que les principes n'intéressent pas. Nous devons à son influence l'Évangile selon Marc et les deux Épîtres de Pierre.*

*Jean non plus ne prenait pas parti dans la lutte entre Jacques et Paul, mais tandis que Pierre avait essayé de concilier les adversaires, lui s'était tu. Il ne souffrait pas de la division, il la considérait plutôt comme trop superficielle. Et Pierre aussi l'énervait : l'unité visible est une caricature d'unité ; on ne trouvera de communion qu'au fond de sa propre différence. Quand la sienne vint à maturité, elle nous valut l'Évangile selon Jean, les trois épîtres johanniques et l'Apocalypse.*

*Avouons que ces quatre familles d'esprits n'avaient guère de langage commun. Mieux leur valait aller chacune évangéliser l'un des points cardinaux. C'est à peu près ce qu'elles firent. Leurs rencontres seront le plus souvent des malentendus, mais leurs migrations seront aussi inexplicablement conformes au paysage humain que celles des diverses espèces d'oiseaux le sont aux fantaisies climatiques.*

*Les judéo-chrétiens s'enfoncèrent au désert et parurent s'y dissoudre, mais l'Islam reprit leur étendard et les Sémites y reconnurent leur rêve d'une vie à la fois intérieure et sociale, à la fois, aussi, patiente et explosive. Les helléniques se répandirent dans l'Empire et changèrent la culture antique en cet humanisme dont les formes mouvantes n'ont pas fini de nous surprendre, mais où l'Europe assouvit sa double soif d'idées et d'actions, son double goût pour l'universel et pour les nouveautés. Les pétriniens gagnèrent le menu peuple qui, âpre et généreux, insouciant et rusé, échappe aux influences culturelles (ou prolonge quelque obscure culture disparue) et chérit le risque physique dans la sécurité morale. Ces gens-là referont Rome et les puissances impériales. Les johannites s'infiltrèrent chez la race des âmes qui, trop éprises d'ordre absolu pour ne pas mépriser toutes les structures, s'arrangent néanmoins de celles-ci avec indifférence, car chaque site leur tient lieu d'univers et chaque instant, d'éternité [...].*

*L'universalisme chrétien est de n'admettre que des mentalités particulières ('Il y a beaucoup de demeures dans la maison de mon Père, sinon je vous l'aurais dit') [...] Les apôtres ont découvert aussi, certains avec étonnement ou avec douleur, que la lutte spirituelle est moins entre le vrai et le faux qu'entre les différentes approches du vrai. » (Jean Grosjean. Introduction à la traduction du Nouveau Testament Bibliothèque de la Pléiade.)*

C'est d'ailleurs le contraire qui serait étonnant, la diversité du (judéo)-christianisme naissant ne faisant que refléter l'extraordinaire pluralité du judaïsme dont il est issu, beaucoup moins homogène à l'époque du second temple qu'il ne l'est de nos jours.

*Un exemple-type : la querelle pascale*

Il est bien attesté que les judéo-chrétiens d'Asie (ouest de la Turquie actuelle), se réclamant de l'apôtre Jean, célébraient la Pâque en même temps que les Juifs, soit le 14 du mois de Nisan, quel que soit le jour de la semaine sur lequel tombait cette date. On les surnommait à cause de cela « quartodécimans ». À peu près partout ailleurs, on avait établi la coutume de célébrer la Pâque le dimanche suivant (on n'a pas de données sur la pratique de la chrétienté syriaque primitive, sur la frontière orientale de l'Empire romain et en Perse). Là encore, les calendriers (même civils) et les computs ecclésiastiques incluaient de nombreuses variantes locales. Cette histoire de calendrier peut paraître anecdotique, mais elle a des résonances anthropologiques très profondes en ce qu'elle touche à un point très sensible de l'*ethos* humain : le rite et le rapport au temps. Cela correspond tout-à-fait, également à l'orientation du judéo-christianisme vers l'« orthopraxie ». Ce n'est qu'après, là où l'élément pagano-chrétien sera devenu hégémonique, que les divisions seront causées par des déviations doctrinales, les hérésies.

Les papes de Rome ont fait très tôt plusieurs tentatives pour réduire cette dissidence. La plus vigoureuse fut celle du pape Victor (189-199) qui, par un décret daté de l'an 192, voulait carrément excommunier les Églises d'Asie pour leur obstination à conserver leur coutume calendaire propre. C'est alors qu'est intervenu Irénée de Lyon, lui même d'origine asiatique qui, tout en penchant personnellement pour la célébration pascale dominicale, jugeait que l'on devait respecter les vénérables coutumes locales d'origine apostolique :

*« Les presbytres antérieurs à Sôter qui ont dirigé l'Église que tu [le pape Victor] gouvernes aujourd'hui, c'est-à-dire Anicet, Pie, Hygin, Téléphore, Xystes, n'ont pas gardé eux-même le quatorzième jour, mais n'en ont pas interdit l'usage à ceux qui venaient des chrétientés dans lesquelles il était gardé. » (Lettre d'Irénée de Lyon au pape Victor, dans Eusèbe, H.E. V, 24, 14)*

Victor est finalement revenu sur son excommunication, mais l'usage quartodéciman s'est petit à petit perdu au fil du temps, bien qu'il restait vivace, semble-t-il, à l'époque du concile de Nicée (325). Mais l'important est le principe, posé par Irénée de Lyon et accepté de plus ou moins bon cœur par les papes de Rome, de la légitimité d'une diversité de coutumes, même portant sur un élément symbolique très important de la pratique chrétienne. [Actualisation : témoignage personnel sur la Pâque à Jérusalem]

## LES MOYENS OU INSTRUMENTS D'UNITÉ DANS L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

*Le tropisme local : une nécessité existentielle*

Jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle, les persécutions n'ont jamais été générales dans l'Empire romain, ni dans le temps ni dans l'espace. Elles ont été locales et sporadiques, bien que souvent cruelles. Il y avait en effet un spectre très large dans l'attitude des autorités locales. Toutefois, les persécutions constituaient une épée de Damoclès perpétuellement suspendue sur la tête des chrétiens, du fait qu'elles s'enracinaient dans un cadre juridique bien défini.

Comme tout état policier, l'Empire romain avait une certaine phobie des associations. La loi était donc très restrictive sur ce point : seules les associations explicitement autorisées pouvaient se réunir. Dans le domaine religieux, le biais le plus souvent utilisé par les citoyens pour acquérir le droit de libre réunion était celui des associations funéraires, liées aux rites et croyances de l'ancienne religion romaine. Une sorte de « ministère des cultes », constitué de 15 personnalités préposées aux choses sacrées, devait étudier chaque demande d'agrément, appuyée de « pièces à conviction », avant de prendre une décision qui demeurerait dans des cadres religieux strictement païens et polythéistes. Les associations agréées, déclarées *religio licita*, pouvait aller jusqu'à faire construire un temple, organiser des célébrations et processions publiques et faire introduire leur dieu dans le panthéon. Les autres,

déclarées *barbara superstitio* ou encore *religio illicita*, étaient hors-la-loi, les contrevenants pouvant être passibles de mort, en dehors de tout crime avéré. Dès que les autorités furent capables de distinguer entre judaïsme (*religio licita* de longue date, bénéficiant même de privilèges particuliers) et christianisme, ce dernier fut classifié comme *religio illicita*. En conséquence la vie de l'Église, et en particulier ses assemblées liturgiques, se déroulaient dans une semi-clandestinité, ce qui s'exprime jusque dans l'architecture liturgique [cf. *Domus ecclesia de Doura Europos*]. Là encore, il y avait un très large spectre de situations, selon le temps et l'espace, mais la menace était toujours à l'arrière-plan. Or tout groupe clandestin, pour sa défense, recourait à une décentralisation extrême et confère une autonomie très large à chacune de ses cellules. Jusqu'en 313 nous avons donc, par la force des choses, une organisation ecclésiastique éclatée.

#### *Le tropisme local : un principe ecclesiologique*

Cette « décentralisation » est renforcée par les principes ecclesiologiques fondamentaux. On pourrait dire : « au commencement était l'assemblée locale » ; lieu de célébration de l'eucharistie ; champs ou croissent les ministères ; espace privilégié de la vie sociale et de l'assistance caritative.

Dans l'antiquité chrétienne, on considérait que l'Église universelle (catholique au sens étymologique) n'est pas constituée par la somme de ses composantes locales, mais s'incarne en chacune d'elle. La plénitude de l'Église réside en chaque assemblée locale pour peu qu'elle confesse la foi « orthodoxe » (juste) et qu'elle soit intégrée dans le système de communion de l'Église catholique. Moyennant ces conditions, chaque « ecclésiolo » possède la plénitude des moyens de salut qu'elle met à la disposition de ses fidèles. Selon la belle formule de Saint Augustin, le Corps du Christ n'est jamais qu'une « Église d'Églises ». En ce sens, la diversité est non seulement une donnée de base du christianisme, elle est une composante essentielle et nécessaire de la catholicité.

Les ministres d'une communauté locale sont issus d'elle et choisis – à tout le moins discernés et agréés – par l'assemblée [cf. *L'élection d'Ambroise de Milan*]. N'étant pas encore l'administrateur d'un territoire ecclésiastique donné, l'évêque est avant tout le pasteur d'une assemblée locale. Son ministère est, *grosso modo*, celui du curé-doyen d'une grosse paroisse contemporaine. Il est secondé par un diacre (souvent son successeur) qui a la haute main sur toutes les questions administratives et financières, mais surtout caritatives. Il est assisté par un conseil d'anciens (les presbytres), qui peuvent être ses *locum tenens* dans les grandes villes, en particulier pour célébrer l'eucharistie en son nom. Bref, tout se vit et se joue au niveau local dans l'Église des premiers temps.

#### *Les moyens de communion dans l'antiquité*

Héritée du judaïsme, et, plus généralement, reflétant la mentalité sémite, cette diversité est toutefois toujours menacée de tourner (comme le lait ou le vin) en anarchie ou en inexpiables divisions intestines. Comment prévenir cette pente redoutable ? Comment éviter l'éclatement, la dispersion de l'Église dans ces conditions ?

C'est là que, même d'un point de vue historique empirique, l'on est forcé de constater une forme indéniable assistance divine, de quelque façon qu'on la nomme. Le premier élément d'unité de l'Église ancienne est son étonnante cohérence doctrinale. Malgré des sensibilités très diverses selon les lieux et les peuples, malgré un véritable foisonnement d'usages locaux, le kérygme de la foi – concentré dans les « symboles » ou *credo* liturgiques – est remarquablement précoce et homogène. C'est pourquoi les évêques du temps considèrent comme l'un de leur principaux rôles de défendre l'intégrité de la foi. Qu'il suffise de citer l'œuvre majeure d'Irénée de Lyon (connue sous le titre de *Contre les hérésies*, mais en fait *Exposé et réfutation de la pseudo connaissance*), remarquable synthèse de la prédication apostolique, sous forme de réfutation de courants idéologiques déviants.

Dans ce cadre, on assiste à un intense phénomène de correspondance entre évêques des différentes parties du monde Romain, et même au-delà. Comme une structure clandestine ne peut pas tenir de congrès, mais que la mobilité et les voyages sont considérablement développés dans l'antiquité gréco-romaine, les évêques échangent fréquemment entre eux, de manière assidue, sur

des sujets doctrinaux, administratifs ou disciplinaires. Ils peuvent également, par ce truchement, communiquer avec leur clergé et leurs ouailles, en temps de persécution par exemple.

L'autre instrument de maintien de la communion et de l'unité de l'Église est la tenue de synodes locaux, souvent pour des questions doctrinales (cf. le synode d'Antioche tenu contre l'adoptianisme de Paul de Samosate en 265). Ils ne peuvent bien sûr se tenir que dans les périodes de répit relatif et ne deviendront généraux (« conciles œcuméniques ») qu'après l'édit de tolérance de 313. Même s'ils cherchent alors à rationaliser l'organisation et la discipline de l'Église, ils ne se tiennent que sous la menace d'une hérésie mettant en péril l'intégrité de la foi et la substance de la révélation.

Finalement, l'Église antique va développer petit à petit des structures de communion qui, dans la mesure où elles fonctionnent correctement, permettent d'intégrer la diversité native en un tout harmonieux. Le travail commence au sein même de l'Église locale, où l'unité spirituelle est peut-être le maillon le plus important de cette structure de communion. C'est le rôle principal de l'évêque que de veiller à la maintenir. Tout se déroule sous le principe de la « subsidiarité » : les problèmes doivent être réglés au niveau le plus basique possible. Lorsque ce n'est pas possible ou peu concluant, on passe à un niveau supérieur (Églises voisines ; Métropole ; Patriarcat), ainsi commence à se dessiner une hiérarchie (non pas essentielle mais pragmatique) :

*« Il faut que les évêques de chaque nation sachent lequel d'entre eux est le premier, qu'ils le considèrent comme leur chef et ne fassent rien d'exceptionnel sans son accord ; chacun ne s'occupera que de son district et des campagnes qui en dépendent ; mais que le chef ne fasse rien non plus sans l'accord de tous, ainsi la concorde règnera-t-elle et Dieu sera-t-il glorifié par le Christ dans l'Esprit saint. » (Constitutions Apostoliques, VIII, 47 ; 34<sup>e</sup> Canon des apôtres)*

De degré en degré, cette structure intégrée culmine dans le siège qui, selon la belle expression d'Ignace d'Antioche « *préside à la charité* ». De même que Pierre, indépendamment de sa propre tâche apostolique, est le serviteur et le garant de l'unité du collège des apôtres ; de même le pape de Rome, outre le service pastoral de son propre ressort (patriarcat d'Occident), doit être le serviteur préposé au souci de la communion. En pratique, ce « ministère pétrinien » a fonctionné, bon an mal an durant tout le premier millénaire, sur les principes du concile de Sardique (344) qui faisait de Rome, dans son troisième canon, la juridiction d'appel ultime, où plus exactement une sorte de court de cassation avec droit de regard dans le nouveau jugement :

*« Lorsqu'un évêque condamné persiste à croire en la justesse de sa cause, en sorte qu'il faille un second jugement, on doit, par respect pour le souvenir de l'apôtre Pierre, écrire à Rome au pape (...) Celui-ci formera, si nécessaire, un second tribunal composé des évêques des provinces voisines et nommera lui-même les juges. Si la nécessité d'un nouveau jugement n'est pas prouvée, la sentence rendue en première instance par le synode provincial sera confirmée par le pape. »*

Cette conception « procédurale » de la primauté, qui concerne non son essence mais son exercice concret, permet de conserver à la fois l'autonomie des Églises locales, basée sur leur égalité de principe, et de conférer à la primauté un rôle qui ne soit pas simplement « honorifique », c'est-à-dire dépourvu de tout moyen d'action effectif. D'un côté, Rome demeure au niveau des autres patriarcats, sans exercer sur eux de domination ; de l'autre, elle est pourvue d'outils qui permet à son rôle pétrinien de fonctionner de manière discrète mais tangible. L'autre grand avantage est de soustraire l'Église à l'interventionnisme de l'État.

En des temps où le ressort géographique des Églises est devenu co-extensif à la terre entière et où – du moins en Occident et dans sa sphère d'influence – les conditions culturelles présentent plus d'une similitude avec celles de l'Empire gréco-romain, la façon à la fois pragmatique et spirituelle que l'Église antique a eu de maintenir vivante l'unité et la communion peut être une source, directe et indirecte, d'inspiration.